

**Pierre LE LOUEREC**

Sociologue, urbaniste

Chargé de mission à la CAF de Paris

Enseignant à Paris 8 et Paris 5

**ATELIER N°5 : « Territoires et opérateurs »**

**« Entremettre socialement les territoires, pour aider les personnes ! »**

Nous avons construit notre réflexion à partir de plusieurs expériences :

- notre expérience de directeur d'équipement et de services socio-culturels et socio-éducatifs sur des quartiers périphériques dits populaires ;
- notre expérience de chargé de mission en politique de la ville dans le cadre du DSQ (de l'époque) ;
- notre expérience de formateur en institut et à l'université où, avec des groupes, nous mettons en place des démarches d'étude de quartiers ;
- notre expérience de chargé de missions dans un organisme de sécurité sociale pour lequel nous menons des études à caractère sociologiques intégrant notamment la dimension territoriale.

A partir de là nous nous sommes posé une question qui est la suivante :

Si il y a autant de territoires que d'opérateurs sociaux visant la prise en charge individuelle ou collective de populations ou de publics lequel de ces territoires va être le plus pertinent pour l'accompagnement social des personnes concernées alors qu'elles peuvent être dans la « misère » ou la souffrance socio-économique mais aussi sociale et psychique ?

Afin de tenter d'y répondre nous allons faire un détour quelque peu théorique autour des trois idées suivantes :

- Pas de territoire sans personne, personne sans territoire !
  - L'intégration sociale suppose la prise en compte des appartenances territoriales !
  - Restaurer la personne passe aussi par le traitement qu'elle fait de son « propre territoire » !
- Puis nous reviendrons donc sur la question initiale, évoquant le(s) rôle(s) des opérateurs et notamment des intervenants sociaux..

Initialement, l'assistance sociale, champ d'intervention des professionnels du social, est organisée sur une base territoriale, tenant compte néanmoins d'un critère de ressource puisqu'elle venait en aide aux populations pauvres et démunies dans le cadre de la montée en puissance de l'industrialisation puis de l'individualisation. La polyvalence de secteur repose sur cette idée d'une réponse au « citoyen universel », au-delà des appartenances à des catégories socio-professionnelles critère sectoriel lui initialement posé pour la sécurité sociale. Mais avec ce mode d'intervention sociale, il ne faut pas en oublier deux autres qui ont leur importance. Il y a la polyvalence de catégorie qui cible un public et l'intervention spécialisée qui s'élabore sur des champs de compétences précises (dans les CAF, par exemple). Néanmoins, on notera qu'au cours du temps, même ces modes là se sont

progressivement ré-inscrits avec une référence territoriale au regard des « problèmes sociaux » qui apparaissent multidimensionnels (cumulatifs) et complexes. Avec les modes de gestion qui se sont construits de façon cloisonnée et verticale, les canadiens parlent de « silos », la prise en charge des individus s'avère difficile. Dans les années 80, la mise en place des approches globales et transversales par les pouvoirs publics manifeste que le territoire redevient central car il se substituerait peu à peu au support d'intégration défaillant du salariat. La décentralisation de l'action sociale en phases successives (1983 puis 2004) viserait alors à plus de proximité et à une recontextualisation des problèmes sociaux par un ancrage territorial. En effet, les problèmes sociaux n'existent pas en dehors des réalités vécues et celles-ci sont toujours différentes selon les territoires car conjoncturellement envisagées dans le cadre des ressources et des faiblesses de celui-ci. Un territoire et une population peuvent ressembler à un autre territoire et à une autre population, notamment urbanistiquement et statistiquement mais les réalités vécues sont toujours singulières. Il convient alors de réguler socialement les territoires, c'est-à-dire conserver la cohésion sociale ce qui resterait de la responsabilité de l'Etat. Finalement, il nous apparaît que toujours en ligne de fond, le territoire est présent. Et celui-ci est l'affaire de tous, les concepteurs de politiques comme les professionnels de terrain !

### **1/ Pas de territoire sans personne, personne sans territoire !**

Comme nous l'enseigne la sociologie de la personne, modèle théorique que nous empruntons, la théorie de la Médiation<sup>1</sup> ou encore l'anthropologie clinique, nous pensons avec J.M. Lebot qu'il faut prendre le contre-pied d'une conception naturaliste, qui pose l'environnement, le territoire comme des en-soi. En effet, le territoire est non seulement une construction sociale et historique, mais plus généralement une construction humaine<sup>2</sup>. L'homme appréhende le monde, et donc le « territoire » par le filtre de ces facultés culturelles par lesquelles il s'informe ou il formalise ce monde, cet environnement, puis ce territoire (l'environnement aménagé ré-approprié). C'est lui, qui structuré par son rapport au monde, sa singularité, pose de la frontière et les ponts pour les franchir, autorisant ainsi l'entrée ou non dans sa privacité ! C'est ainsi que le territoire reste une affaire personnelle qui prend des contours variés comme ces ados qui interdisent l'entrée de leur chambre, comme ces jeunes qui ne fréquentent pas l'espace d'animation au pied même de leurs immeubles. Ici, le territoire est entendu comme cet *espace géographique que s'approprient les personnes*, quel qu'il soit, un espace où elles habitent, travaillent, circulent ou elles pratiquent une activité, ou même sur lequel elles interviennent dans le cadre d'une action. En effet, comme nous le précisent Jean-Yves Dartiguenave et Jean-François Garnier, « l'animal compisse son territoire, l'homme le délimite et négocie sa frontière et son accès »<sup>3</sup>. Socialement nous existons que parce que nous avons cette capacité de nous extraire des contingences naturelles.

Il faut entendre, ici, que le territoire est une question d'usage de l'espace entre le privé et le public renvoyant à la question de l'appartenance nécessaire à la construction de la personne. C'est une affaire avant tout sociale.

Certes, le territoire renvoie à une conception de l'espace géographique, à un espace aménagé techniquement où l'on peut localiser des services, des équipements, à proximité des utilisateurs potentiels. Mais il est avant tout, un espace sociologique, c'est-à-dire pratiqué et construit socialement qu'à la condition ou la proximité soit aussi relationnelle, c'est-à-dire qu'elle corresponde à « l'univers social et culturel » de la personne. Elargir sont univers social

---

<sup>1</sup> Modèle développé, à l'université de Rennes 2, par le Professeur Jean Gagnepain décédé le 3 janvier 2006. Vous trouverez dans la revue *Le débat* 80 pages concernant cette approche.

<sup>2</sup> In *Du développement durable au bien public, essai anthropologique sur l'environnement et l'économie*, L'Harmattan, Logiques sociales, janvier 2002.

<sup>3</sup> In *L'homme l'oublié du travail social*, Erès, avril 2003, page 111.

et culturel, c'est apprendre entre autre à reconsidérer les frontières spatiales que chacun pose comme ces enfants qui participent à un rallye urbain se fabriquant ainsi leur cartographie de la ville. Ne plus être en mesure de poser des frontières et de les négocier fait obstacle à la construction de la personne. Pas de territoire ou qu'un unique dans lequel on s'encastre est quelque peu problématique ; plus du tout d'adhérence ou au contraire trop d'adhérence, on pourrait aussi dire « ancrage » (ici à l'espace) est au final pathologique.

En fait, effectivement, les personnes n'envisagent pas uniquement la proximité géographique mais également et surtout celle qui est relationnelle et qui répond à leurs intérêts (et histoire) propres. Ceci peut aussi passer aujourd'hui par les câbles de l'internet reliant les espaces-temps de dimensions locales ou mondiales. Le territoire est cet espace à géométrie variable que la personne fait sien, combinant par connexion d'autres espaces. Ceci fait que la localisation peut-être la même physiquement alors que le territoire lui est socialement différent. Ce qui fait aussi que certains services sociaux se trouvent ne plus être fréquentés car en situation de conflit avec les usagers.

Finalement, de ce point de vue, le territoire n'existe que médiatisé par la personne, c'est-à-dire formalisé, incorporé puis approprié par elle, c'est-à-dire négocié avec celui d'autrui. Mais nous pouvons aussi dire que sans territoire il n'y aurait personne au sens ou, comme nous l'avons dit, cette dernière n'existe socialement que par sa capacité à poser de la frontière ne serait-ce que via, et conjoncturellement, par rapport aux éléments physiques (un autiste n'a-t-il un territoire autre que son corps ?). Quid de ces jeunes qui se disent de tel quartier et non pas de tel autre, mais quid aussi de chacun d'entre nous qui nous sentons « agressé » ou « violé » dans notre intimité quand certains ne respectent pas ce que l'on appelle aussi (en psychosociologie) la « distance sociale » nécessaire, pénétrant dans un espace que l'on considère privé. Comment expliquer aussi que ces jeunes brûlent sur leur « propre » territoire, des équipements qui en font partie (que) physiquement ?

Ceci signifie pour nous que précisément cet espace privé ne colle pas à la peau au sens ou il ne se réduit pas au corps biologique et donc uniquement à l'incorporation, il n'est pas non plus que l'objet qui en ferait parti mais aussi la personne ou le service dont on a décidé qu'ils en faisait partie même si un jour ils peuvent ne plus en être. Le territoire n'est pas immuable et figé, il se négocie toujours puisque en référence à la subjectivité de la situation. Ainsi l'on peut être étranger de son voisin (de pallier) comme voisin de l'étranger (sur le même pallier ou à l'autre bout de la planète !). Ainsi, la personne existe que de négocier ses frontières d'appartenance (donc de non appartenance) mais aussi de compétences (donc de non compétence) dans une situation donnée. Etre en situation, c'est être en prise sur son environnement, investi simultanément dans le temps, l'espace et le milieu. C'est dire que la personne existe entre autre dans sa capacité à traiter dans un rapport singulier, « l'avant et l'après » mais aussi « l'ici et l'ailleurs », sa localisation que son corps-repère lui permet, qui deviennent culturellement définitoire de ce qu'elle est. La personne socialement parlant « habite » le lieu, l'occupe d'une manière propre et elle n'est jamais quelque part (le où), sans que ce soit à un moment donné (le quand) et d'une certaine manière (le comment) !

## **2/ L'intégration sociale suppose la prise en compte des appartenances territoriales !**

Les populations et le développement de leur territoire que les professionnels du travail social mais aussi ceux de la sociologie, de la statistique, de la politique, de la démographie, ... leurs promettent, sont souvent extirpés de leur propre réalité sociale, de leur « territoire(s) de vie » comme une mosaïque singulière. A l'instar de J.L. Brackelaire<sup>4</sup> nous pensons que la

---

<sup>4</sup> Professeur de psychologie à l'université de Namur et auteur de nombreux articles et d'un ouvrage remarquable (épuisé) qui s'intitule *La personne et la société, principes de changements de l'identité et de la responsabilité*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, 272 pages

population est posée souvent comme une réalité extrinsèque, extérieure aux différents acteurs qui la composent, c'est-à-dire qu'elle est abordée du dehors, même si certains interviennent sur elle. Les différents travaux menés, par exemple, dans le cadre de diagnostic sociaux sur les territoires évoquent souvent des populations au travers de données chiffrées ou de formules relativement abstraites qui n'envisagent qu'un aspect de qui il sont : par exemple, des chômeurs, des femmes seules, des étrangers, des jeunes désœuvrés,... la population des RMIstes sur une ZUS ou simplement les habitants, mais, que connaissons nous alors de ces personnes, de leur histoire toujours singulière car personnellement appropriée, de leurs désirs ou de leurs usages notamment du territoire que les observateurs que nous pouvons être délimitons arbitrairement ? De même, le développement qui se présente souvent comme l'ordre des faits qui a ses lois naturelles extérieures en quelque sorte aux gens qu'il implique, n'est-il pas, lui-même, étudié et orienté sans poser cette implication ?

Ce n'est pas les données statistiques, qui si elles nous renseignent, nous permettent de comprendre l'usage ou non de tel ou tel espace aménagé ou pas, urbanisé ou pas, fabriquant dans le territoire des opérateurs « administrativement » délimité, d'autres territoires « personnellement » pratiqués. Mais nous ne comprenons pas mieux alors comment chaque personne s'approprie, du matin au soir, un trajet dans la ville, du lieu d'exercice de l'emploi au logement, ou du lieu de non-emploi à celui où elle expérimente ses projets, ses intérêts, son vivre ensemble. Ce n'est pas non plus le projet de développement d'un territoire posé par des observateurs, des intervenants « extérieurs » qui permettra d'en améliorer l'appropriation s'il est envisagé dans un vide social, c'est-à-dire, élaboré sans tenir compte de la configuration subjective du territoire qui se définit aussi par les liens et les frontières qui sont symboliquement posées par les gens qui le vivent. En d'autres termes décrire l'observé ne suffit pas à expliquer. Décrire un espace avec ces éléments et ces tracets ne suffit pas à expliquer les diverses logiques d'usage de celui-ci. Cela nous fait penser à un Maire qui pour éviter toute pénétration d'une population « mal venue » dans un complexe commercial avait eu l'idée de détruire la passerelle qui liait le quartier de résidence de cette population à ce centre commercial et qui ainsi déclencha une levée de boucliers des personnes, qui pouvant pénétrer ce temple de la consommation, quoiqu'on en dise idéologiquement, pouvaient se reconnaître comme faisant partie du reste du monde des anonymes et non des catalogués, des reclus ! Ici nous abordons la dimension territoriale de la reconnaissance. Au passage on peut signaler que le lieu d'émergence du symptôme, de l'expression d'un problème sur un quartier par exemple, n'est pas à confondre avec le lieu de son origine qui là peu prendre naissance en dehors ! Cette reconnaissance nous constitue en partie au sens où un lieu est toujours un milieu dans et par lequel on s'institue une identité quitte à contester d'en être. On n'a pas nécessairement physiquement présent sur le territoire auquel on se sent appartenir, par lequel on s'identifie.

Assez souvent, les territoires administrativement objectivés sont pensés politico-géographiquement partant de données statistiques ou urbanistiques, mais moins dans leurs usages et les frontières sociales délimitant les appartenances. Les personnes peuvent de ce fait les ignorer ou ne pas les comprendre comme cette personne qui va se renseigner dans une permanence qui ne correspondra pas au secteur auquel, sans le savoir, elle est rattachée, ou, comme cette autre qui va s'investir sur un quartier autre que « le sien » qui se situe en ZUS, l'habitant peut participer ailleurs que là où on l'attend !

En fait, les gens ne se sentent pas intégrés nécessairement comme on projette qu'ils peuvent l'être ou qu'ils devraient l'être au sein de tel ou tel espace aménagé même pour eux. Le rapport entretenu à cet espace doit être interrogé dans sa singularité même s'il concerne un ensemble de personnes. Est-il le résultat d'un choix ou d'une contrainte ? Et dans ce cas là de quelle nature est-il ? Dans tous les cas, il y a un rapport très personnel plus ou moins tenu, plus ou moins conflictuel qui se construit historiquement à l'espace notamment auquel on est coutumier ou habitué. Comment comprendre que la destruction de barres HLM même considérées comme dégradées et inhumaines par certains peut être vécue comme un

« déchirement psychologique » chez certains habitants ? Comment comprendre les « désagrégations sociales » en œuvre alors si l'on n'entend pas que cet espace détruit ou déstructuré était devenu néanmoins leur repères, chargé de leurs désirs, de leurs souvenirs, de leurs habits, ...devenu une partie d'eux-mêmes !

Destructurer ou restructurer, aménager les « territoires » et y implanter des services, des équipements, c'est aussi réaménager les frontières sociales avec le risque de les rompre sans que soit prit en compte les équilibres qu'éventuellement elles offraient à une certaine cohésion sociale, une certaine structuration des échanges, comme l'expérimente cette femme interrogée qui ne se sent plus chez elle alors que les ex-habitants d'un quartier reconfiguré viennent « envahir » le sien. Le « territoire » peut-être la convoitise de plusieurs personnes qui n'ont pas les mêmes points de vue, les mêmes intérêts quant à son usage, son aménagement son découpage.

Au final, le territoire dessiné et traité par les institutions et les dispositifs divers et variés qui s'empilent et s'enchevêtrent à différentes échelles (le secteur pour l'assistante en polyvalence, la commune ou un bout de commune pour les services sociaux de la CAF, la rue pour l'éducateur de la PJJ, les ZUS pour le chef de projet de la politique de la ville, la zone d'influence du centre social pour l'animateur, la « circonscription » pour le magistrat, ...etc...) sont avant tout à prendre en compte tels que la personne les traite aussi. De ce point de vue, la personne, consommatrice ou « usagère » de services, s'approprie une mosaïque tout à fait singulière de ces territoires avec ce qui les compose, ce qu'ils comportent. Qui plus est cette construction ne se fait pas toujours en conscience. Sa place, son sentiment d'intégration apparaît devoir passer par cette représentation très singulière qui parfois se partage d'un territoire socialisé et approprié comme aussi définitoire de son identité. Finalement à chacun son territoire mais croisant celui d'autrui, comme la cage d'escalier qui serait « squatée » par les jeunes !

### **3/ Restaurer la personne passe par le traitement de son propre territoire !**

Bien sûr, nous constatons régulièrement que cette pluralité de territoires entraîne tensions entre compétences, difficultés pour la personne de se frayer un chemin, un accès vers les différents services pour lesquels elle est reconnue comme cliente ou « public cible ». Mais elle peut entraîner aussi une « stigmatisation » de la personne habitante de tel ou tel « territoire ». En effet, il existe des étiquetages de cette dernière relativement au territoire où elle habite ou qu'elle « fréquente ». Ainsi, une telle qui vient de telle cité se verra refuser un emploi et ce d'autant plus que viendra se rajouter à cela son appartenance ethnique. Il a été constaté régulièrement qu'en changeant d'adresse de domiciliation ou/et de nom et prénom, les portes de l'emploi ou du logement s'ouvraient alors ! Il y a là, un inévitable classement social de la personne qui peut lui être dommageable et qui peut la pousser à son tour à traiter cette situation de fait en faisant varier les informations la concernant. Au passage sans vouloir polémiquer, on peut se demander comment « supprimer » des quartiers de non-droit, sans précisément reconnaître certains droits à ces habitants ?

Nous venons d'évoquer différentes situations sociales délicates voire de crise relevant d'un lien problématique entre la personne et le territoire tel qu'il se pose politiquement, administrativement. Le professionnel, qu'il agisse dans le cadre de démarches de développement social ou d'un dispositif d'accompagnement social individuel peut s'y trouver confronté quand il cherche à prendre en charge les personnes qui ont du mal à vivre leur territoire, à délimiter ou à accéder à certains territoires d'intervention professionnelles. En effet, comme le contrat suppose une capacité à contracter, le territoire suppose cette capacité à poser de la frontière qui peut être altérée temporairement ou durablement et dé-structurer la personne dans sa capacité à poser de la frontière d'appartenance (de l'alliance) et de

compétence (de la responsabilité). Ceci dit, ce n'est pas le manque de lien ou d'engagement sur son propre lieu d'habitation qui signifie que la personne est serait en difficulté d'être. Celle-ci peut se réaliser ailleurs que là où on l'attend si elle n'y trouve pas son intérêt ou de raison sociale à participer !

J.F. Garnier définit le travail social comme l'exercice d'une *entremise sociale* qui vise la restauration du processus social qui permet au sujet d'émerger à la personne. C'est-à-dire un processus qui lui permet de réinvestir ses capacités à se situer et à contribuer socialement, de reprendre en main son histoire et de ne plus ou la subir ou la vivre par procuration. Cet exercice passe par une *réaffiliation sociale identitaire et contributive* qui précisément « réapprend » au sujet deux choses :

- se situer socialement en posant de l'autre donc de la frontière, de l'appartenance, de la non appartenance,
  - contribuer socialement en rendant service à autrui, délimitant ainsi sa responsabilité, donc posant comme on l'a déjà évoqué de la frontière de compétence,
- Ce travail s'effectue aussi par le fait d'assumer sa position et son rôle.

C'est en s'appuyant sur ces capacités à l'origine de la construction de l'identité et de l'utilité sociale que le professionnel peut intervenir aidant la personne à reconsidérer les limites des frontières qu'elle pose arbitrairement en référence à d'autres territoires réels ou imaginaires, mais aussi en référence à son ignorance, à ses peurs, à ses valeurs et à ce qu'elle s'interdit comme à ce qu'elle s'autorise.

Les différents territoires de compétence, d'intervention du professionnel ont été, certes, mis en place pour tenter un rapprochement des services aux personnes mais aussi pour tenter un meilleur ciblage de la réponse aux besoins de ces dernières (pour aussi développer ou maintenir son champ de compétence en tension avec d'autres). Cependant, comme nous l'avons vu, il n'y a de territoire, comme de services localisés sur ces derniers, que par l'appropriation que les personnes s'en font au travers de leurs usages, pratiques ou désirs (comme ces jeunes qui investissent le centre commercial comme un lieu d'identification, de structuration de leurs comportements ou comme ces « gens du voyage » qui se mobilisent dans les lieux communautaires). Ainsi, le territoire est une affaire sociale puisque trouvant son déterminisme dans la rationalité sociale propre à l'homme. C'est pourquoi à trop le traiter a-socialement il faille lui ré-insuffler du social comme avec les projets sociaux de territoire !

Dans certaines situations, donc, ou l'appropriation pose problème, que ce soit du fait de la personne elle-même ou des décisions des aménageurs ou des développeurs de services comme des professionnels qui les gèrent, l'intervenant social a à fournir un effort de médiation entre les espaces-temps du public et du privé. Il lui est alors nécessaire de jouer à plein son rôle de « passeur de frontières » (barrières ou ponts) mobiles là où elles se posent à la personne aux prises avec l'Institution qui doit également repenser son organisation territoriale.

L'activation des réseaux sociaux, notamment ceux de la personne, pour le développement d'une certaine mobilité stratégique qui peut s'y inscrire est alors nécessaire pour l'aider à construire sa trajectoire dans les méandres des zones et des circuits spécifiques référés à tel ou tel intervenant. Le professionnel, par là même, peut permettre à la personne d'entrevoir différemment ses espaces de déplacement, d'habitat, d'approvisionnement,...Il peut lui permette de renégocier les frontières poser arbitrairement c'est-à-dire toujours subjectivement et de se réapproprié autrement tous ces espaces de vie notamment en agissant sur eux, participant différemment à son environnement et aux événements s'y déroulant. Prenons ici l'exemple de ses femmes étrangères en stage d'alphabétisation auxquelles, les animatrices apprennent à lire une carte de la ville, se déplacent avec elles, les accoutumant aux transports en communs,...Il est bien question ici de ce que nous appelons un travail d'entremise sociale relative au territoire, c'est-à-dire d'un apprentissage subjectif et singulier de l'usage de ce dernier par la personne permis par l'exercice d'affiliation ou réaffiliation identitaire. La

personne dans ce cadre là développe une nouvelle appartenance territoriale donc une nouvelle dimension de son identité sociale. Elle insère socialement l'espace plutôt que de s'insérer dans un « territoire social » qui lui serait plus abstrait, moins saisissable car posé sans elle. La logique spatiale est toujours une logique sociale.

Pour conclure, revenant à notre question initiale, le territoire pertinent dans le cadre d'une prise en charge ou d'un accompagnement social est pour nous celui que s'approprie la personne quitte à le faire évoluer pour l'ajuster via le développement de réseaux sociaux à ceux qui favorisent son intégration, lui offrant une place matérielle et symbolique. Mais la personne n'est pas que celle que visent à prendre en charge les différents opérateurs sociaux, ces derniers émergent aussi à ce faisceau de relation qu'est la personne et pour agir sur un territoire partagé ils doivent négocier ou renégocier les frontières institutionnelles, c'est-à-dire leur collaborations voire partenariats corrélativement à leurs champs de compétences faisant entrer dans ce repositionnement des places, des savoirs et donc des pouvoirs, les acteurs que sont aussi les gens concernés et qui se sentent concernés. D'une certaine manière la prise en charge doit s'estomper au profit d'une réelle implication de chacun pour autrui et pour soi-même dans le développement d'un territoire toujours en partie partagé car porteur de conflits toujours à dépasser et d'intérêts toujours en compromis temporaires.

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

- Daniel BEHAR, Philippe ESTEBE *Question urbaine, question social, L'Etat de la France 97-98 La Découverte*, 1997 – 1998.
- BRACKELAIRE Jean-Luc, *La personne et la société, principes et changements de l'identité et de la responsabilité*, De Boeck, collection Raisonance, mars 1995.
- DARTIGUENAVE Jean-Yves et de GARNIER Jean François, *Travail social, la reconquête d'un sens*, L'Harmattan, 1998.
- ESTEBE Philippe, *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville*, L'Harmattan, Logiques politiques, 2004
- GAGNEPAIN Jean, *Leçon d'introduction à la théorie de la médiation*, Peeters Louvain-la-Neuve, 1994.
- GARNIER Jean François, *Assistante sociale pour la reconquête d'un métier. Essai anthroposociologique sur le service social*, L'Harmattan, juin 1999.
- GARNIER Jean-François et DARTIGUENAVE Jean-Yves *L'homme oublié du travail social*, Erès, avril 2003.
- ION Jacques, *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod, août 1999.
- LAMOTTE Jean-Luc, *Introduction à la théorie de la médiation*, l'anthropologie de Jean GAGNEPAIN, DeBoeck Université, 2001.
- LE BOT Jean-Michel, *Aux fondements du lien social, introduction à une sociologie de la personne*, Ed. L'Harmattan, mars 2002.
- LE BOT Jean-Michel, *Du développement durable au bien public, essai anthropologique sur l'environnement et l'économie*, L'Harmattan, Logiques sociales, janvier 2002.
- MOREL S. *Ecole, territoires et identités. Les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, L'Harmattan, Logiques politiques, juin 2002.